

L’an deux mille quatorze, le vingt quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBERON, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Andrée ARSEGUET.

**Date de convocation :** le vendredi 18 avril 2014

**Etaient présents :** Mmes et MM. Andrée ARSEGUET, Jean-Luc BELLARIVA, Noël BERAUD, Corinne BOUCHERON, Patrick CATALA, Dominique CAILLAUD, Gérard COGO, André DEBAISIEUX, Sandrine DELMOULY, Denise ESCAFRE, Dominique FAU, Monica GARCIA, Benjamin GOUDERGUES, Céline LEFORT, Sylvie MIROUX, Eugène NKONGUE-NYOUNGOU, Eléonore PATAU, Guillaume PUJOL, Bernard ROUSSET, Amandine RUS, Thierry SAVIGNY, Nadia SINNI-LAPEYRIE

**Absents ayant donné procuration :** M. Pierre ESCARGUEL à M. Guillaume PUJOL

**A été nommé(e) secrétaire de séance :** Mme Corinne BOUCHERON

**ORDRE DU JOUR :**

Nomenclature	Objet	Décision	Page
<b>5- Institution et vie politique</b> 5.2 Fonctionnement des assemblées 5.3 Désignation des représentants	Installation d’un nouveau conseiller municipal		
	2014-27 : Installation d’un nouveau membre de la CAO	Maj abs	
	2014-28 : Proposition d’une liste de délégués pour désignation à la CCID	Maj abs	
<b>7- Finances locales</b> 7.1 Décisions budgétaires 7.2 Fiscalité 7.5 Subventions	2014-29 : Compte administratif et compte de gestion (Commune et Caisse des écoles)	Maj abs	
	2014-30 : Affectation du résultat (Commune et Caisse des écoles)	Maj abs	
	2014-31 : Vote des taux d’imposition directe 2014	Maj abs	
	2014-32 : Budget 2014 (Commune et Caisse des écoles)	Maj abs	
	2014-33 : Demande de subvention au conseil général pour les travaux de la salle des fêtes	Maj abs	
<b>Questions diverses</b>			

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h37 et propose aux membres présents d’approuver le compte rendu de la dernière assemblée après lecture de tous les membres du conseil municipal.

**En application de l’article L 2121-14 du CGCT, monsieur le maire précise qu’il peut présenter le compte administratif, mais il ne peut pas présider la séance de l’assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.**

Madame Andrée ARSEGUET, adjointe au maire, est désignée présidente de séance, suite à sa candidature à la majorité absolue.

**5- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**  
**5.2 Fonctionnement des assemblées**

**Installation d’un nouveau conseiller municipal**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Monsieur le maire précise que Madame Ghislaine REBULLIDA, élue conseillère municipale le 23 mars dernier lui a fait part de sa démission le 12 avril 2014. Démission définitive dès sa réception et transmise au Préfet de la Haute-Garonne le 14 avril 2014 (art. L2121-4 du CGCT).

Ainsi, selon l’article L270 du code électoral, le candidat venant immédiatement sur la liste après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est vacant. Madame Valérie GONZALEZ, suivante immédiate sur la liste a adressé à Monsieur Thierry SAVIGNY, Maire de Montberon, le 16 avril 2014, sa lettre de

renonciation à siéger au conseil municipal. Renonciation définitive dès sa réception et transmise à Monsieur le Préfet le 16 avril 2014.

En conséquence, Monsieur Dominique CAILLAUD, suivant de liste est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est vacant.

Il est procédé à l'appel nominal de Monsieur Dominique CAILLAUD, qui si l'accepte, sera installé par Monsieur le Maire qui dressera procès verbal de cette installation.

Monsieur Dominique CAILLAUD accepte de siéger comme conseiller municipal.

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du Conseil Municipal. Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les Adjointes puis les Conseillers Municipaux.

Les Adjointes prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre Adjointes élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les Conseillers Municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

- ✓ Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus
- ✓ Et, à égalité de voix, par priorité d'âge

Fonction	Qualité	Nom et prénom	Date de Naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	SAVIGNY Thierry	08/05/1965	23/03/2014	773
1 <sup>er</sup> Adjoint	Mme	ARSEGUET Andrée	14/05/1960	23/03/2014	773
2 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	COGO Gérard	10/09/1958	23/03/2014	773
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme	ESCAFRE Denise	30/06/1936	23/03/2014	773
4 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	PUJOL GUILLAUME	20/04/1976	23/03/2014	773
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Mme	GARCIA Monica	09/08/1964	23/03/2014	773
6 <sup>ème</sup> Adjoint	M.	CATALA Patrick	27/05/1960	23/03/2014	773
Conseiller municipal	M.	BERAUD Noël	25/12/1946	23/03/2014	773
Conseiller municipal	M.	NKONGUE-NYOUNGOU Eugène	15/09/1959	23/03/2014	773
Conseiller municipal	Mme	BOUCHERON Corinne	28/03/1966	23/03/2014	773
Conseiller municipal	M.	BELLARIVA Jean-Luc	17/05/1968	23/03/2014	773
Conseiller municipal	Mme	SINNI-LAPEYRIE Nadia	19/10/1969	23/03/2014	773
Conseiller municipal	M.	ESCARGUEL Pierre	21/12/1974	23/03/2014	773
Conseiller municipal	Mme	MIROUX Sylvie	24/04/1976	23/03/2014	773
Conseiller municipal	Mme	PATAU Eléonore	28/12/1976	23/03/2014	773
Conseiller municipal	M.	GOUDERGUES Benjamin	03/03/1978	23/03/2014	773
Conseiller municipal	Mme	LEFORT Céline	27/04/1978	23/03/2014	773
Conseiller municipal	Mme	RUS Amandine	18/07/1990	23/03/2014	773
Conseiller municipal	M.	CAILLAUD Dominique	17/10/1954	23/03/2014	702
Conseiller municipal	M.	FAU Dominique	19/07/1962	23/03/2014	702
Conseiller municipal	M.	DEBAISIEUX André	12/06/1963	23/03/2014	702
Conseiller municipal	M.	ROUSSET Bernard	25/05/1967	23/03/2014	702

Conseiller municipal	Mme	DELMOULY Sandrine	14/09/1987	23/03/2014	702
----------------------	-----	-------------------	------------	------------	-----

### **5.3 Désignation de représentants**

#### **Délibération 2014-27 : Installation d'un nouveau membre de la CAO**

**Exposé :**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, la commission d'appel d'offres a été constituée le 9 avril dernier et ce pour la durée du mandat.

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Considérant** la démission d'un de ses membres : Madame Ghislaine REBULLIDA

**Décide** de procéder à l'élection de un membre titulaire représentant le groupe minoritaire :

**Membre titulaire**

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 1

**Proclame** élu le membre titulaire suivant :

C : M. Dominique CAILLAUD

#### **Délibération 2014-28 : Proposition d'une liste de délégués pour désignation à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

**Exposé :**

**Le conseil municipal,**

**Vu** l'article L 1650-1 du Code Général des Impôts qui institue dans chaque commune de plus de 2000 habitants une CCID comprenant le maire ou l'adjoint délégué, président, et 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants ;

**Vu** l'article L 1650-2 du Code Général des Impôts qui prévoit que les commissaires ainsi que leur suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal ;

**Vu** l'article L 2121-32 du CGCT ;

**Considérant** que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales ;

**Considérant** les conditions à remplir par les commissaires :

- ✓ Être de nationalité française ;
- ✓ Être âgé de 25 ans au moins ;
- ✓ Jouir de ses droits civils ;
- ✓ Être inscrit au rôle des impôts directs locaux dans la commune ;
- ✓ Être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

**Considérant** qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

**Après en avoir délibéré, propose à la majorité absolue, les 32 personnes en vue de la constitution de la CCID.**

**7- FINANCES LOCALES****7.1 et 7.2 Décisions budgétaires et fiscalité****Délibération 2014-29 : Compte administratif et compte de gestion (Commune et Caisse des écoles)****Exposé :**

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire,

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,*

*Considérant que Madame Andrée ARSEGUET., Adjoint au Maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,*

*Considérant que Monsieur Thierry SAVIGNY, maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif,*

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2013 dressés par le comptable,

**Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 19 voix pour et 3 abstentions (MM. CAILLAUD, DEBAISIEUX et ROUSSET)**

**1) Pour le Budget de la commune**

**APPROUVE** le compte administratif 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses 2013 de fonctionnement :	2 086 445.67 €
✓ Total des recettes 2013 de fonctionnement :	2 094 297.11 €
✓ <b>Résultat de l'exercice 2013 (Fonctionnement) :</b>	<b>+ 7 851.44 €</b>
✓ Résultats antérieurs reportés :	503 863.35 €
✓ <b>Résultat cumulé à affecter (Fonctionnement) :</b>	<b>511 714.79 €</b>
✓ Total des dépenses 2013 d'investissement :	451 915.06 €
✓ Total des recettes 2013 d'investissement :	197 844.44 €
✓ <b>Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :</b>	<b>- 254 070.62 €</b>
✓ Solde des reports d'investissement dépenses/recettes :	657 957.24 €
✓ <b>Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :</b>	<b>403 886.62 €</b>

**2) Pour le Budget Caisse des Ecoles**

**APPROUVE** le compte administratif 2013, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses 2013 de fonctionnement :	22 497.80 €
✓ Total des recettes 2013 de fonctionnement :	21 682.50 €
✓ <b>Résultat de l'exercice 2013 (Fonctionnement) :</b>	<b>- 815.30 €</b>
✓ Résultats antérieurs reportés :	2 987.24 €
✓ <b>Résultat à affecter (Fonctionnement) :</b>	<b>2 171.94 €</b>

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Délibération 2014-30 : Affectation du résultat (Commune et Caisse des écoles)****Exposé :**

Le conseil municipal,

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2013 dressés par le comptable, et les comptes administratifs de l'exercice 2013 dressés par l'ordonnateur,

**Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 20 voix pour et 3 abstentions (MM. CAILLAUD, DEBAISIEUX et ROUSSET)**

**1) Pour le Budget de la commune**

**APPROUVE** l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A Résultat de l'exercice	<b>7 851.44 €</b>
B Résultat antérieur reporté	503 863.35 €
<b>C résultat à affecter</b>	<b>511 714.79 €</b>
D solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	- €
R001 Excédent de financement	403 886.62 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
rar dépenses (besoin de financement)	- €
rar recettes (excédent de financement)	- €
<b>F Besoin de financement</b>	
Affectation de C	511 714.79 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	- €
H Report en fonctionnement R002	511 714.79 €

**2) Pour le Budget de la Caisse des Ecoles**

**APPROUVE** l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A Résultat de l'exercice	<b>- 815.30 €</b>
B Résultat antérieur reporté	2 987.24 €
<b>C résultat à affecter (= A+B)</b>	<b>2 171.94 €</b>
D solde d'exécution d'investissement	
D001 Besoin de financement	- €
R001 Excédent de financement	- €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
rar dépenses	- €
rar recettes	- €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
<b>F Excédent de financement (= D+E)</b>	<b>- €</b>
Affectation de C (= G+H)	2 171.94 €
G Affectation en réserve R1068 en investissement	
H Report en fonctionnement R002	2 171.94 €

**Délibération 2014-31 : Vote des taux d'imposition directe 2014****Exposé :**

Le Maire expose au Conseil que les bases prévisionnelles 2014 notifiées par le ministère du Budget et des Comptes publics, procurent à taux constant, un produit assuré de 868 879.00 €.

Monsieur le Maire ajoute que le travail renouvelé de maîtrise de la dépense et de résorption de la dette sur les exercices budgétaires de ces dernières années permet cette année de ne pas solliciter plus l'effort fiscal des administrés en ce qui concerne la part communale. Ceci tout en présentant un budget prévisionnel 2014 volontaire au service de l'intérêt général et en matière d'investissements publics.

**Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité absolue de 23 voix pour :**

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2014.

**Délibération 2014-32 : Budget 2014 (Commune et Caisse des écoles)****Exposé :**

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. Thierry SAVIGNY, Maire, Délibérant sur les budgets de l'exercice 2014, étudiés poste par poste sur les documents remis à tous les conseillers, et après affectation des résultats de l'exercice 2013

**Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 20 voix pour et 3 abstentions (MM. CAILLAUD, DEBAISIEUX et ROUSSET) :**

**1) Pour le Budget de la commune**

**APPROUVE** le budget 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	2 536 533.23 €
✓ Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement :	2 024 818.44 €
✓ Report de l'excédent de l'exercice 2013 (Fonctionnement) :	511 714.79 €
✓ Total des dépenses prévisionnelles d'investissement :	815 603.90 €
✓ Total des recettes prévisionnelles d'investissement :	411 717.28 €
✓ Report de l'excédent de l'exercice 2013 (Investissement) :	403 886.62 €

**2) Pour le Budget Caisse des Ecoles**

**APPROUVE** le budget 2014, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement :	24 829.00 €
✓ Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement :	22 657.06 €
✓ Résultat de l'excédent de l'exercice 2013 (Fonctionnement) :	2 171.94 €

**7.5 Subventions****Délibération 2014-33 : Demande de subvention au conseil général pour les travaux de la salle des fêtes****Exposé :**

Monsieur le Maire proposition au conseil municipal de flécher auprès du conseil général le projet « salle des fêtes » comme le projet phare 2014 (1 chantier par an supérieur à 70 000 € HT, hors bâtiments scolaires) afin d'accélérer la procédure d'obtention de subvention.

Il est rappelé que les travaux envisagés sont les suivants : rénovations intérieures de l'existant et reprise des toitures + construction d'un local de stockage attenant.

Précision sur l'avancée du projet :

- Consultation mission de maîtrise d'œuvre réalisée en 2013, le cabinet Christian LALUCAA Architecte a été retenu pour un montant d'honoraire de 10,40% sur ce bâtiment ;
- Avant Projet Sommaire réalisé en 2013 avec le cabinet d'architecture Christian LALUCAA ;
- Etude géotechnique d'avant projet réalisée en 2013 par GINGER CEBTP ;
- Rapport préalable au contrôle technique réalisé en 2013 par SOCOTEC ;
- Dépôt de permis en cours de préparation ;
- Lancement de la consultation de marché public en suivant

L'estimation financière des projets est la suivante :

- ✓ SALLE DES FETES : 166 667.00 € HT soit 200 000.00 € TTC ;

Ces estimations comprennent les travaux et les frais de maîtrise d'œuvre. Le plan de financement envisagé est composé d'une subvention du Conseil Général et d'autofinancement.

**Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue de 23 voix pour :**

**SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour ce dossier, étant entendu que ces montants ne sont que des montants provisoires et qu'ils seront précisés après le choix des entreprises attributaires.

**Questions diverses**

- ✓ Monsieur le Maire précise que la commémoration du 8 mai 1945 se fera le 7 mai à 18h30 au monument aux morts de Montberon. A cette occasion sera remis aux anciens combattants un nouveau drapeau acquis récemment par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Andrée ARSEGUET, 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Jean-Luc BELLARIVA	Noël BERAUD	Corinne BOUCHERON
Patrick CATALA, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	Dominique CAILLAUD	Gérard COGO, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	André DEBAISIEUX
Sandrine DELMOULY	Denise ESCAFRE, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Pierre ESCARGUEL	Dominique FAU
Monica GARCIA, 5 <sup>ème</sup> Adjointe	Benjamin GOUDERGUES	Céline LEFORT	Sylvie MIROUX

<b>Eugène NKONGUE-NYOUNGOU</b>	<b>Eléonore PATAU</b>	<b>Guillaume PUJOL, 4<sup>ème</sup> Adjoint</b>	<b>Bernard ROUSSET</b>
<b>Amandine RUS</b>	<b>Thierry SAVIGNY, Maire</b>	<b>SINNI-LAPEYRIE Nadia</b>	